

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 29/06/2020

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 10.

L'an deux mil vingt, le 29 juin à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 23/06/2020

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Michelle MENGUY, Jacques THORAVAL, Marie José LIBOUBAN, François REBOURS, Marie-Christine MARCUS, Monique COZ, Cyril MENGUY, Emmanuel FEINTE.

Absent : Guénoilé LAVAL (procuration à Jacques THORAVAL).

M. le maire présente à l'assemblée le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.

Objet : délégations du conseil municipal au maire

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier à Monsieur le Maire pour la durée du présent mandat les délégations suivantes :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, dont le montant est inférieur à 5 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- d'exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain défini par le code de l'urbanisme
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

En cas d'absence ou d'empêchement du maire, le conseil municipal décide d'autoriser les adjoints à exercer ces délégations.

Objet : désignation des représentants de la commune dans les organismes extérieurs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à la désignation des délégués ou représentants de la commune au sein d'organismes divers :

- Syndicat Départemental d'Énergie
1 représentant titulaire : Jacques THORAVAL
1 représentant suppléant : Inès GONSE
- Délégué Enedis : Jacques THORAVAL
- Syndicat de Protection du Littoral Breton, VIGIPOL
1 délégué titulaire : Michelle MENGUY
1 délégué suppléant : Guénolé LAVAL
- CNAS
1 délégué élu : Michelle MENGUY
- Défense
1 correspondant « défense » : Emmanuel FEINTE
- Sécurité routière
1 correspondant sécurité routière : Marie-Christine MARCUS.

Objet : commissions

- **La CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

À l'issue des élections municipales, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Cette désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables proposée par délibération du conseil municipal. 24 personnes doivent être proposées pour la commune de Lanloup et les services des finances publiques choisiront 12 commissaires dans cette liste (6 titulaires et 6 suppléants).

Liste des personnes proposées par le conseil municipal : Inès GONSE, Michelle MENGUY, Jacques THORAVAL, Guénolé LAVAL, Marie José LIBOUBAN, François REBOURS, Marie-Christine MARCUS, Monique COZ, Cyril MENGUY, Emmanuel FEINTE, Louise Anne EVEN, Edmonde LE NERRANT, Gaëtan MAUGUIERE, Pascale BLOTTIERE, Dorothee PINSARD, Jean-Yves ROLLAND, Jean-Luc MENGUY, Marie-Anne THORAVAL, Roger LE BARS, Philippe MENGUY, Adeline THORAVAL, Loïc GUYOMARD, Edwige FAUCQUEZ, Franck MACAIRE.

- **Autres commissions communales**

- Commission travaux : ensemble du conseil municipal.
- Commission finances : ensemble du conseil municipal.
- Commission communication : ensemble du conseil municipal.
- Commission culture, environnement et tourisme : ensemble du conseil municipal.
- Commission sociale : Michelle MENGUY, Inès GONSE, Emanuel FEINTE, Cyril MENGUY.

Objet : étude de dynamisation du centre-bourg

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'étude de dynamisation du bourg de Lanloup a été retenu dans le cadre de l'appel à candidatures « Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne » initié par l'État, la Région, l'Établissement Public Foncier de Bretagne et la Banque des Territoires.

Après consultation et audition des candidats ayant présenté une offre, c'est le cabinet A3 PAYSAGE de Brest qui a été retenu pour un coût HT de 38 012,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce choix et d'autoriser le maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

Objet : acquisitions de matériel (ordinateur portable et vidéoprojecteur, débrouailleuse, radar pédagogique...)

Monsieur le maire propose l'acquisition de divers matériels :

- ordinateur portable et vidéoprojecteur pour un coût de 953,33 € HT (AUDEVA à Paimpol)
- débrouailleuse et bruleur : 590,53 € HT (Motoculture du Trieux à Plouha)
- radar pédagogique : 1 745,00 € HT (ElanCité).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver ces achats et de solliciter une subvention auprès du Département pour l'acquisition du radar dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

Monsieur le maire évoque également le remplacement du tracteur par un modèle plus puissant pour environ 5 000 €. Des informations plus précises seront demandées au fournisseur par Jacques THORAVAL.

Questions et informations diverses.

- Prochaine séance le vendredi 10 juillet à 19h00 pour la désignation des grands électeurs pour les élections sénatoriales (date à confirmer).
- Appel à projet culturel du département : information donnée par Inès GONSE, un projet pour Lanloup est à étudier.
- Signalisation et règles de circulation à revoir au carrefour de Keruhel.
- Nuisances sonores constatées sur la commune, les horaires seront rappelées dans le bulletin.
- Problèmes de déjections canines signalées.

La séance est levée à : 19h40.

Signatures des membres présents